



INFORMATIONS IMPORTANTES

Les cambrioleurs s'adaptent également aux mesures COVID

Depuis quelques mois de nouvelles formes de criminalité sont apparues et relatées dans la presse ou les réseaux sociaux. Bien qu'il ne faille pas prendre à la lettre toutes les informations qui transitent par ce biais, nous vous rappelons les règles de bases.

- Si la police (en civil) se présente spontanément chez vous sans raison apparente, demandez-lui de se justifier en vous présentant une carte de police. Un policier va prendre le temps de vous laisser lire les informations qui sont écrites sur sa carte, où figure obligatoirement une photographie.
- Pour tout autre corps de métier, comme un plombier, demandez-lui de vous présenter une pièce justificative pour son intervention.
- Si des personnes se présentent chez vous pour contrôler votre domicile, pour savoir, par exemple, s'il y a des masques et du gel hydro alcoolique, **ne leur ouvrez pas votre porte.**

De manière générale, il est préconisé de ne jamais donner de coordonnées privées ou bancaires par messages, ou tout autre moyen de communication. En cas de doute, contactez vous-même les organismes (bancaires, commune, Etat) par les numéros de téléphone que vous connaissez, afin de vérifier la réalité d'une démarche.

En cas de doute sur l'identité ou sur les motivations d'une personne qui vous sollicite de façon impromptue, **n'hésitez pas à prendre contact avec les forces de l'ordre.**



La **police municipale** est là pour vous conseiller au **022 750 97 35**.



La **police** au numéro **117** vous répond 24/24 - 7/7.

Mais surtout, appelez tout de suite, après c'est trop tard !

Vous trouverez des informations intéressantes sur le site de la confédération :

[Prévention CH | Prévention Suisse de la Criminalité \(skppsc.ch\)](https://www.skppsc.ch)
<https://www.skppsc.ch/fr>